

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18/11/2022

**Délibération n° 2022-111
Séance du 8 novembre 2022**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Bureau en date du 27
septembre 2022

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 27 septembre 2022,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 27 septembre 2022, ci-joint.

Le Président


François-Marie DIDIER

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 15 heures 20, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 10

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Colombe BROSSEL
Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Monsieur François-Marie DIDIER
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Déborah MÜNZER
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Madame Rachida DATI
Madame Frédérique DENIS
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Inès de RAGUENEL

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Bureau, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Jacques OLIVIER	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Monsieur Pierre-Yves LETHEUIL	Directeur des Affaires Juridiques
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

SOMMAIRE

- B2022/105P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 21 juin 2022
- B2022/099D – Protocole d'accord transactionnel portant sur l'indemnisation de la société ATALIAN PROPRETÉ ÎLE-DE-FRANCE (inexécution des prestations du marché public n° 2015-15024) en raison du mouvement social sur le site de Seine-Aval du 20 mai au 3 juin 2019
- B2022/133D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels informatiques obsolètes des différents sites
- B2022/136D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériaux entreposés sur les usines du site de Seine-Amont

Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration, en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 15 heures 20 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Il est procédé à l'appel.

B2022/105P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 21 juin 2022

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

B2022/099D – Protocole d'accord transactionnel portant sur l'indemnisation de la société ATALIAN PROPRETÉ ÎLE-DE-FRANCE (inexécution des prestations du marché public n° 2015-15024) en raison du mouvement social sur le site de Seine-Aval du 20 mai au 3 juin 2019

M. le Président. – Cette délibération permet de régler définitivement les questions ouvertes lors de la grève du personnel du SIAAP en mai et juin 2019. La société ATALIAN n'avait pas pu réaliser ses prestations prévues par le contrat l'alliant au SIAAP pendant onze jours. Toutefois, elle avait mobilisé ses ressources pendant cette même durée et s'est tenue prête à exécuter ses obligations contractuelles.

Pour répondre, à sa demande et suite aux discussions avec les services du SIAAP, une proposition d'indemnisation nous est soumise, d'un montant de 51 426,66 € contre 163 000 € initialement prévu.

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2022/133D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels informatiques obsolètes des différents sites

M. le Président. – Les deux délibérations suivantes poursuivent la même logique.

Il s'agit d'une sortie d'inventaire. Vous avez tous les éléments dans le dossier.

Est-ce qu'il y a des observations ?

M. GLEIZES. – Quel usage en fait Ateliers Sans Frontières ?

M. le Président. – Ateliers Sans Frontière procède à la remise en état pour ce qui peut l'être puis redistribuent le matériel informatique obsolète et ce qui ne peut pas l'être est détruit.

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2022/136D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériaux entreposés sur les usines du site de Seine-Amont

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration, en matière de marchés publics

M. le Président. – Ces informations ont été portées à votre connaissance en Conseil d'Administration.

Y a-t-il des observations ?

Le bureau est terminé.

Le Prochain Conseil d'administration, suivi d'un bureau, aura lieu le 8 novembre prochain, dans cette salle. Je vous remercie pour votre présence.

La séance est levée à 15 heures 25.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER